



Municipalité des Cèdres

Offre d'emploi

Journalier(ère) temporaire – banque de candidatures

Description sommaire du poste

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, l'employé(e) devra effectuer les tâches courantes d'ouvrier(ère)-journalier(ère) dont l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la voirie, la signalisation, le déneigement pendant la saison hivernale et les travaux généraux d'entretien des parcs municipaux pendant la saison estivale.

Exigences

- Avoir une bonne connaissance des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics;
- Posséder un permis de conduire classe 3;
- Posséder un diplôme d'étude secondaire V ou équivalent;
- Posséder un certificat de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique;
- Être autonome, responsable et ponctuel(le).

Rémunération et heure de travail

- Salaire selon la convention collective des employés de la voirie en vigueur

Horaire normal (40 heures / semaine): lundi au jeudi de 7h à 12h et de 13h à 16h, vendredi de 7h à 12h et de 12h30 à 15h30

Horaire d'hiver (40 heures / semaine : entre le 1^{er} samedi de décembre au 1^{er} vendredi d'avril) : heures à déterminer

Horaire d'été (40 heures / semaine : entre la première semaine de juin et le vendredi suivant la fête du Travail) : lundi au jeudi de 7h à 12h et de 12h45 à 16h30, vendredi de 7h à 12h

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « Votre nom_ journalier(ère) temporaire » à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats(es) pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées.